BRETAGNE la cgt

Rapid'Info BRETAGNE

SPECIAL CESER

Séance plénière du 30 septembre 2019

Les transitions comme réponse aux besoins sociaux

Sommaire

Edito
S. Creach ……..……p.1

Séance plénière du 30 septembre 2019

S. Creach ……..……..p.2
« Vous avez dit marétique? »...

L.Madec……..p.3/4
Accords pour une Bretagne engagée pour le climat et la planète

JL.Peltier……p.4/5
Rapports des activités de l'Etat en Région

JL.Peltier……..p.5/6
Tarifs régionaux de la TICPE

Site Internet : www.cgt-bretagne.fr
mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la publication : Thierry GOURLAY
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0723 S 07992
Bimensuel - 0,15€

EDITO de Stéphane CREACH Responsable du Groupe C.G.T. du CESER

A la lecture des déclarations de la CGT pour cette session du 30 septembre 2019, vous pourrez vous assurer de la cohérence du propos de la CGT dans la nécessité d'exigence d'autres réponses aux attentes des populations et des salariés.

La Bretagne ne vit pas en dehors de l'hexagone, elle est cependant seule dans une démarche originale dénommée « Breizh Cop » à vouloir intégrer « le schéma des schémas », le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires, comme un élément politique d'un changement de modèle. Sauf que les résistances sont fortes, y compris quand il faut passer du dire au faire pour les promoteurs du projet et se dégager du simple exercice « de relations publiques ».

La justice sociale est tellement mise en charpie qu'il est pour le moins surprenant que seule la CGT mobilise sur cette question en tentant d'entraîner l'ensemble de la société civile organisée en faveur d'une inscription volontariste pour un autre agenda public.

Justice sociale et justice environnementale sont les deux faces d'une même médaille. Remettre l'individu, dans son environnement, au centre des préoccupations reste l'enjeu même de toutes les transitions.

Lors de cette session du CESER de Bretagne, un représentant de la chambre de l'agriculture a soumis un vœu à l'assemblée au motif que le projet de loi de finances pour 2020, dans son actuelle pré rédaction, prévoit de réduire fortement les moyens aux chambres consulaires, dont les chambres d'agriculture. Particulièrement actives en Bretagne, elles sont aussi administrées dans le cadre du paritarisme. La volonté « macroniste » de poursuivre l'ambition de réduire l'influence des « corps intermédiaires » reste la même y compris quand il s'agit de passer outre certains de ses relais patronaux locaux. Il faut bien admettre que le libéralisme version Macron n'a pas besoin de cet étage dans son programme économique.

La CGT a soutenu ce vœu qui pousse plus loin que la question des menaces réelles sur l'emploi puisqu'il repose clairement les enjeux des lieux de dialogue social.

L'avis du CESER sur « les accords de Bretagne », étape politique avant l'adoption finale du SRADDET(28 nov), s'inspire de certaines propositions et visions de la CGT exprimées dès le lancement de ce grand projet, fin 2016.

La CGT dessine un véritable projet de transformation sociale. Elle fait bouger les lignes dans un certain nombre d'institutions, mais le moins que l'on puisse dire c'est que dans la réalité quotidienne, de l'entreprise ou dans les administrations, la multiplication d'initiatives pour changer la donne reste trop faible.

Il est donc plus que jamais urgent de s'inviter partout dans tous les lieux pour faire entendre la voix de la CGT et faire valoir ses propositions.

En Bretagne, comme ailleurs, si on le décide vraiment, un « meilleur » est à portée de main.

Pour y parvenir, c'est ensemble, actifs et retraités, dans des mobilisations multiples et diversifiées que nous pourrons changer la donne. De l'entreprise au débat public et contradictoire sur le dossier des retraites par exemple, allons-y et faisons partager les propositions de la CGT !

Sans prétendre avoir seuls la vérité, allons discuter, débattre et rassembler pour que face à la tentative de division, nous opposions le rassemblement et la solidarité.

Rennes, le 03/10/2019

« Vous avez dit marétique ? » des opportunités à saisir à la confluence de la mer et du numérique en Bretagne

Intervention de Stéphane CREACH

En posant la question du marétique, il est évident que la réponse allait être faite par la section mer/littoral pour préconiser la mise en valeur des opportunités à saisir pour que ce couple « maritime et numérique » soit en cohésion.

La CGT soutient pleinement les 8 priorités d'actions recommandées auprès du Conseil Régional pour impulser le déploiement de la marétique en Bretagne.

Le choix fait par le CESER d'explorer la place de la marétique dans 7 cas d'usages qui ont une importance particulière en Bretagne est bien sûr judicieux puisqu'il s'agit toujours de définir le bon périmètre pour permettre aux études du CESER de rester dans un champ qui ne soit pas trop important, malgré le fait que, pour répondre aux enjeux posés, la simplification n'est pas la bonne méthode.

Volontairement, la CGT va concentrer son propos sur le sixième cas d'usage « produire et distribuer des énergies marines renouvelables ». Elle le fait pour coller aussi à l'actualité concernant l'annonce faite par le Président de Région du choix de l'industriel pour la réalisation des fondations pour les éoliennes en mer sur le polder de la ville de Brest. La CGT s'est dite « amère » et ce sentiment est mesuré.

Comment peut-on ainsi se satisfaire que l'industriel espagnol Navantia devienne le chef de file de la réalisation d'une série de matériels devant concourir à la réalisation du parc éolien posé au large de Saint Brieuc ?

Même si cet industriel espagnol est forcément lié au porteur de projet détenu à 70% par l'espagnol Iberdrola dans le cadre du consortium « Ailes Marines », comment imaginer que, dans cette opération, les intérêts des populations du Ponant, des travailleurs.es, des jeunes et moins jeunes, des entreprises locales, du tissu scientifique n'aient pas été mieux pris en compte ?

La raison en est très simple : les systèmes législatifs, normatifs, la fiscalité, les pratiques des entreprises, les relations commerciales, le code des investissements, les relations sociales et environnementales, …on pourrait en allonger la liste ! C'est bien le modèle de développement économique qu'il faut interroger.

Se donner les moyens d'inverser les seules logiques libérales pour réellement changer les pratiques industrielles qui font de l'emploi salarié la principale variable d'ajustement, elle est là, la véritable disruption !

Après la localisation de l'industriel Néerlandais Damen à Brest, dont une partie de l'activité nationale et internationale est consacrée au naval militaire, comment ne pas s'interroger sur le fait que ce même chemin soit choisi pour que le « coucou » espagnol dépose ses œufs dans le panier Brestois ? Et oui ! Navantia réalise des productions navales militaires et a par ailleurs déjà été en contentieux avec la DCN de l'époque, aujourd'hui Naval Group.

L'Etat stratège déraille à nouveau, mais pire, il décentralise sa défaillance aux collectivités qui manifestement sont dans ce mimétisme français de donner au capital les clés des stratégies industrielles françaises et d'aménagement du territoire.

La désindustrialisation réelle des territoires est un sujet trop sérieux pour ne pas faire infléchir les politiques qui persistent dans ce domaine.

Au-delà des annonces, avant tout médiatiques, le nécessaire ancrage industriel dans la pointe finistérienne et la favorisation de l'emploi local de qualité restent des exigences incontournables.

La CGT a demandé que toute la réalité de ce dossier soit faite, à tous les niveaux de responsabilité.

La remise à plat de tous les aspects industriels, sociaux et environnementaux est essentiel pour ancrer sur Brest et en proximité une véritable filière industrielle, logistique et de soutien porteuse d'espoirs et de réelles retombées sociales et économiques sur le territoire.

Cette exigence de bon sens ne devrait gêner personne. Le CESER, au travers de sa saisine sur l'emploi industriel durable, ayant été lui-même exigeant dans ce domaine, serait peut-être bien inspiré de demander lui aussi quelques explications.

Pour conclure et revenir à l'étude elle-même, si les océans sont aujourd'hui considérés comme un bien commun, cela repose en grand les conditions de leur traitement.

Pour la CGT, la confluence de la mer et du numérique en Bretagne doit pouvoir permettre la mise en œuvre, dans le cadre de la Breizh Cop, d'une autre politique sociale et environnementale ambitieuse comme alternative urgente à la logique « du marché » à la dérive.

Accords pour une Bretagne engagée pour le climat et la planète

Intervention de Lindsay MADEC

La contribution du CESER Bretagne « aux accords pour une Bretagne engagée pour le climat et la planète » convient pour le moins à la CGT.

Profitant justement de cet instant permettant des prises de position, la CGT compte faire des remarques pour pointer un certain nombre de responsabilités.

Pour l'élaboration de son SRADDET, la Bretagne sera la seule région à avoir procédé de cette façon en se projetant dans l'élaboration d'un projet collectif et participatif à l'horizon 2040 et se doit donc d'être exemplaire.

Reste que derrière les annonces ambitieuses, des nuances ternissent déjà les 38 objectifs qui se veulent être la colonne vertébrale du projet politique « Breizh Cop ».

Il n'est pas inutile de rappeler d'ailleurs que nombre de ces objectifs faisaient encore débats au moment de leur adoption.

A l'image des documents produits lors des Cops territoriales, il serait utile de revisiter les lignes de fractures qui existent à l'échelon régional qui sont pour le moins divisé sur certains aspects.

La CGT Bretagne, sans prétendre être exhaustive, réaffirme à l'occasion de l'adoption de ce dossier du CESER, son propos sur les conditions nécessaires pour un avenir humain durable.

Pour la CGT, la question sociale, comme la question environnementale, sont les deux facettes d'une même médaille.

L'actualité, tant économique, sociale et environnementale, montre que les choix politiques imposés nous conduisent dans une impasse. Ceux-ci mettent en exergue les conservatismes qui, portés par les catégories sociales les plus aisées, qui, quel que soit le coût environnemental, ne veulent en rien participer au nécessaire effort collectif pour inverser la donne.

Cela démontre que notre société dite moderne est dans la réalité bien archaïque puisque son système capitaliste l'est par essence.

Nous assistons dans la période à un mouvement de jeunesse inédit et mondialisé. Plus de deux millions de citoyens ont signé la pétition pour réclamer que soit respecté leur droit de vivre dignement sur une planète vivable. C'est tout le sens de la pétition qui prévoit d'attaquer l'Etat en justice pour son inaction climatique. En parallèle, des actions de désobéissance civile se sont multipliées pour dénoncer la responsabilité des grandes entreprises polluantes et les actes de leurs dirigeants.

Nous avons assisté, il y a quelques mois, à la démission du ministre de la transition écologique Nicolas Hulot « incapable d'agir », de son propre aveu.

A l'occasion des témoignages sur la disparition du Président de la République Jacques Chirac, si de nombreuses choses ont pu être dites, de manière non suffisamment appuyée, la fameuse formule « notre maison brûle et l'on regarde ailleurs » aurait dû marquer beaucoup plus les très longs commentaires de la presse dans son ensemble.

La CGT n'affirme pas qu'elle détient seule la vérité mais elle pense qu'elle pourrait avoir une partie de réponse.

Ainsi, pour ce qui nous concerne, point de doute qu'à quelques semaines passées du « millésime » du G7 2019 en France, les principaux dirigeants du Monde qui s'entretenaient sur « les avantages et les inconvénients » du feu nucléaire et des objectifs du surarmement dans le Monde pendant que les feux ravageaient l'Amazonie, ces mêmes dirigeants « regardaient ailleurs ».

Parce que c'est bien plus commode !

La forêt Amazonienne ne brûle pas parce que Jair BOLSONARO « a menti » comme l'affirme Emmanuel MACRON. Son programme était clair en la matière. Elle brûle pour faire place à la culture du soja transgénique qui nourrit le cheptel européen. Ce gouvernement ne pourra pas continuer à jouer un rôle de pompier pyromane, comme l'illustre la série de traités de libres échanges internationaux signés ces dernières années. Difficile alors de parler de réduction des inégalités pourtant à l'ordre du jour de ce sommet et ce au prix d'une destruction systématique de l'environnement et aux mépris des droits humains sociaux fondamentaux. Si unité il y a eu, c'est sur la volonté de ne pas remettre en cause un système économique libéral et « multilatéral » soumis aux bons vouloirs des multinationales, système qui ne profite qu'à un nombre restreint au regard du nombre d'êtres humains sur la planète.

« Le capitalisme est à bout de souffle » a dit en juin dernier le Président de la république à la conférence de l'Organisation Internationale du Travail. Alors même qu'il appelle l'ensemble des pays «à se doter d'un système de protection sociale », sa politique contribue à détruire notre pacte social issu du travail exemplaire du Conseil National de la Résistance.

Pour la CGT, le travail récurrent du CESER depuis plusieurs années sur « l'OVNI politique » que représente la Breizh Cop, doit être souligné ce jour puisque nous ne prendrons jamais assez le temps de la réflexion quand les dictatures du tweet agissent en voulant imprimer le simplisme en vérité.

Ne pas opposer urgence sociale et urgence climatique est le crédo de la CGT qui fait sien le commentaire du CESER quand il précise que, dans le cadre de cette Breizh Cop, *« la mobilisation de nombreux acteurs mais aussi de nombreux outils, dont ceux*

du dialogue social territorial, sera certainement pertinente, comme la poursuite des relations avec les services de l'Etat en Région. La mobilisation des jeunes à de multiples niveaux pourra aussi être un gage de nouvelles relations pour engager cette « rupture négociée ».

Pour finir son propos, la CGT tient à souligner que le travail présenté ce jour, réalisé à plusieurs mains et porté par deux rapporteurs généraux, dans un souci de l'échange construit et approfondi, travail totalement inédit, relève d'une rare appréciation de la culture du débat et de la démocratie.

L'étape cruciale que sera l'adoption dans quelques semaines du SRADDET, le « Gargantua » des schémas, sera une nouvelle occasion pour la CGT de souligner, qu'en politique comme dans la vie sociale, c'est de courage dont il faut faire preuve et non de narcissisme.

Parce que oui, pour pouvoir vivre dans une société libre qui adopte comme idéal la démocratie, il faut bien des règles pour vivre ensemble avec des chances égales.

La CGT attend nombre de réponses sur l'ampleur des engagements pris par l'ensemble des parties prenantes de la démarche politique Breizh Cop pour que le niveau des ambitions initiales ne soit pas affaibli par des règles moins contraignantes pour que rien ne change et que ce soit « le marché qui dicte sa loi. »

Si le CESER, dans le cadre « du dialogue social organisé », a bien sûr toute la légitimité pour poursuivre son travail exigeant et qui se doit d'être reconnu, la CGT attire à nouveau l'attention que, sur ce sujet, comme trop souvent sur d'autres, le monde du travail est exclu de la démarche.

Tout dialogue est caricaturé en démocratie quand la démocratie sociale est à ce point maltraitée.

Rapport des activités de l'Etat en Région

Intervention de Jean Luc PELTIER

La CGT porte de nouveau un regard critique sur l'action déconcentrée de l'Etat en Région.

Nous rappelons que celle-ci s'inscrit dans une logique de réformes structurelles qui portent toutes le même objectif : accentuer et accélérer la soumission de la puissance publique, que ce soit l'État ou les collectivités territoriales, à l'idéologie néolibérale du marché fondée sur la concurrence et la compétitivité entre les territoires.

Dès lors, il est étonnant que, dans un contexte de crise sociale et environnementale que nous rappelle quotidiennement l'actualité, l'Etat soit aussi peu exhaustif quant à la réalité de son action sur notre Région, ce que souligne fort justement une fois de plus l'avis du CESER.

Cela est d'autant plus problématique que les exigences de transparence dans la réalité de l'action publique se sont rarement exprimées de manière aussi prégnantes.

C'est d'ailleurs une des revendications portées par le mouvement des « gilets jaunes » auquel il n'est d'ailleurs jamais fait référence dans ce rapport.

Celui-ci mériterait pourtant d'être analysé et assurément d'être considéré par une tout autre prise en compte que la quasi seule réponse sécuritaire à laquelle nous assistons depuis près d'un an, même si « la spontanéité » de ce mouvement serait à interroger.

Cette posture de l'Etat est d'autant plus inquiétante que cette crise sociale demeure inédite à bien des égards tant dans sa temporalité que dans l'hétérogénéité de ses participants : salariés, retraités, privés d'emplois mais aussi des représentants du monde agricole, de l'artisanat et des petites entreprises.

La CGT est bien consciente que les réponses aux revendications exprimées ne relèvent pas que de l'Etat.

Mais c'est peut-être aussi là que l'Etat aurait à faire connaître sa voix puisqu'en effet le grand patronat porte incontestablement une large responsabilité dans la dégradation de la situation socio-économique des salariés ce pays.

La CGT réaffirme que l'action de l'Etat ne pourra se résumer éternellement à la seule logique d'accompagnement de politiques économiques qui, année après année, accentuent les inégalités de tout ordre et relèguent des pans entiers de territoires.

Cet état de fait se conjugue par ailleurs au rôle d'assistanat aux catastrophes économiques qu'assume désormais l'Etat en dépit des multiples aides financières versées aux entreprises. L'action de la puissance publique, donc l'utilisation de l'argent public, ne peut se restreindre à éponger les dettes privées et sauver ce qui peut l'être en terme d'emplois associés.

A ce titre une réorientation de la politique vers la question sociale devient de plus en plus urgente.

La CGT porte d'ailleurs de nombreuses propositions pour ancrer l'économie dans les territoires mais aussi en ce qui concerne les parcours professionnels avec notamment la création d'une sécurité sociale professionnelle.

De ce point de vue, la CGT interroge sur ce qu'il reste des expérimentations menées sur la Bretagne, expérimentations conséquence des quelques conférences sociales sur notre région ?

Il est clair que les représentants du patronat n'acceptent guère que les salariés puissent bénéficier de dispositions leur permettant de bénéficier d'une mobilité choisie et non subie

ainsi que de la portabilité de droits acquis par l'expérience et que les freins à ces expérimentations sont importants…

Le rapport fait état du nombre d'entreprises bénéficiant du CICE avec, dixit le rapport, *« 38 633 entreprises qui ont bénéficié du CICE en Bretagne en 2018 pour un montant de 683 M€. Depuis l'instauration de la mesure le 1er janvier 2013, plus de 170 000 entreprises bretonnes ont bénéficié du CICE pour près de 2,5 milliards d'euros. »*

Mais pour quels impacts en terme de création d'emplois imputables à ce dispositif, pour combien d'actions de formations professionnelles relevant elles aussi de ce dispositif ? Pour combien d'actions d'améliorations de la santé au travail ?

La CGT constate que, depuis sa création, le CICE profite le plus aux entreprises de taille nationale voire internationale qui restructurent et licencient sans vergogne. Les petites entreprises, qui participent à l'ancrage de l'économie dans nos territoires, et donc de l'emploi, en bénéficient le moins ce qui n'est pas, le moindre des paradoxes !

De nouveau, la CGT revendique le droit pour les salariés de disposer d'une information réelle et sérieuse via leurs représentants du personnel quant aux effets de ce dispositif dans leurs entreprises ! Globalement, la CGT exige qu'une évaluation sur l'efficacité sociale et économique du CICE soit conduite en toute transparence par l'Etat et que les résultats de celle-ci soit mis à la disposition de tous les citoyens.

Sur le sujet de l'égalité femme-homme cité dans le RASE, la mobilisation des femmes et l'unité des organisations syndicales ont permis de gagner quelques premières avancées : création de référentes et référents du personnel contre les violences, mise en place d'une obligation de résultat en matière d'égalité salariale, suppression du jour de carence pour les femmes enceintes dans la Fonction publique.

Pour la CGT, ces dispositifs doivent être améliorés et complétés par des mesures ambitieuses accompagnées des moyens humains et financiers à la hauteur de l'enjeu. Pour l'heure, le compte n'y est pas et le quotidien des femmes reste toujours marqué par les inégalités salariales, les violences sexuelles et sexistes.

Toutes les politiques publiques doivent être pensées et évaluées à cette aune.

Pour la CGT, l'intervention de l'Etat en région revêt aussi des enjeux d'aménagement des territoires.

La question du désengagement de l'Etat ces dernières décennies dans son rôle d'aménageur solidaire du territoire a des conséquences bien réelles en Bretagne. L'effet des réformes territoriales conduit à la concentration sur l'agglomération Rennaise de l'activité avec, pour conséquence, le « *dés aménagement* » de pans entiers de territoires. Ils subissent la disparition des services publics, accélérant leur exclusion, ce qui est en totale contradiction avec ce que doit porter un Etat. Nous alertons sur cette situation qui va à l'encontre d'un équilibre régional, et qui, in fine, creuse encore davantage la fracture territoriale. Ce phénomène métropolitain, y compris dans son échange faussé avec son alter égo brestois à l'Ouest, est à interroger à plus d'un titre.

Sur le sujet des infrastructures, nombre de projets routiers bénéficient du soutien de l'Etat au détriment de la rénovation et de la nécessaire et indispensable modernisation d'autres infrastructures.

A ce titre, la situation des lignes ferroviaires maillant la Bretagne demeure préoccupante alors même qu'elles sont un atout socio-économique et environnemental pour les territoires concernés. Si certaines ont été rénovées, cela est dû principalement à l'engagement de l'exécutif régional qui est à saluer ! Dans son dossier sur « les accords de Bretagne » présentés à cette même séance, le CESER démontre sa pertinence quand il cite la création de lignes nouvelles et la CGT pense bien sûr à la création d'une ligne ferroviaire Rennes/ Fougères.

Pour conclure, et en pied de nez aux observateurs qui font souvent référence au modèle allemand, qui serait parait-il à prendre en exemple, nous relevons, et une fois n'est pas coutume, qu'en cette période d'incessante actualité climatique, nos voisins d'Outre-Rhin ont décidé d'investir massivement dans la revitalisation de leurs lignes ferroviaires. Ce plan prévoit un investissement de 86 Milliards d'euros sur 10 ans soit plus de 3 fois ce qu'investit chaque année SNCF réseau! L'Etat français serait-il le seul en Europe à ne pas avoir saisi que le ferroviaire est une des solutions pour mettre en œuvre des mobilités à l'impact environnemental soutenable ?

Tarifs régionaux de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)

Intervention de Jean Luc PELTIER

Le Conseil régional reconduit une nouvelle fois la modulation de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE), celle-ci ne concernant plus que la majoration dite « Grenelle ».

La CGT, comme les années précédentes, considère que ce choix de l'exécutif régional, qu'il justifie au nom du remboursement des emprunts liés au financement de Bretagne Grande Vitesse, est profondément injuste car cette mesure impacte principalement les salariés de notre région et parmi eux les plus modestes et les plus précaires !

Que constatons-nous concernant la fiscalité des carburants ? Que la TICPE et la TVA représentent 50% du prix total. Or l'augmentation du prix du carburant, assumée par le gouvernement pour répondre aux enjeux écologiques et à soi-disant à « dé-carboner » le parc automobile, est le reflet d'une fiscalité indirecte profondément injuste car elle pénalise fortement les bas revenus et les salariés contraints d'utiliser leur véhicule dans le cadre du déplacement domicile/travail.

Sur les 32 milliards d'euros que rapporte au budget de l'Etat la TICPE, seulement 1,2 milliard sont affectés à l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF). Pourtant cette agence a, entre autre mission, le financement de la rénovation du réseau ferroviaire, dont l'obsolescence a bien du mal à être endigué.

L'Etat, en 2019, aura remboursé 1,6Mds€ aux entreprises de transport routier alors que ce mode, représentant 90% du transport de marchandises, reste le premier émetteur de gaz à effet de serre et contribue fortement à la détérioration du réseau routier !

La CGT relève que la contribution climat énergie (CCE), qui entre dans la composition de la TICPE, continue d'augmenter de façon constante et ce jusqu'en 2022, ce qui laisse envisager un prix des carburants atteignant à terme au moins 2€ /l…

Cette augmentation de la fiscalité indirecte a une incidence importante sur le pouvoir d'achat des français disposant de faibles revenus et particulièrement les salariés contraints d'utiliser leur véhicule pour leur déplacement domicile/travail. Il s'agit d'une mesure injuste qui ne fait qu'augmenter la fracture sociale entre les ménages et entre le monde rural et urbain.

De toute évidence, la fiscalité devant contribuer à la transition écologique est détournée de son but initial pour continuer de financer les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises y compris à celles qui polluent et détériorent les réseaux !

Pour la CGT, l'abandon de l'Ecotaxe en 2014, qui devait faire contribuer les entreprises de transports routiers aux coûts externes qu'elles génèrent (détérioration des infrastructures routières, pollution, sécurité routière...), demeure un contre-sens politique face aux enjeux climatiques et pour l'avenir des générations futures !

Ce renoncement s'est avéré coûteux pour les finances publiques, dommageable pour la cohérence de la politique des transports et son financement, bref un véritable gâchis !

Répondre aux exigences du lobby routier ne constitue pas la bonne solution !

Céder à la fronde de certaines entreprises qui bénéficient largement des aides de l'Etat ne fait qu'alimenter l'exaspération de celles et ceux qui en supportent le plus les conséquences !

La CGT considère que la transition écologique constitue un enjeu majeur et qu'en toute chose il s'agit d'être cohérent : il faut que nos responsables politiques se donnent les moyens pour la réussir !

Vous pouvez accéder :

- **aux avis et vœux du CESER,**
- **aux interventions des membres CGT du CESER**
- **aux interventions de tous les autres membres du CESER**

À partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis La Région puis Le CESER puis Avis

À partir du site du Comité Régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER